

# LE POLITIQUE

MUNICIPAL, PROVINCIAL ET NATIONAL.

## FRANCE.

Paris, le 29 juillet. — On lit ce qui suit dans le *Journal des Débats* :

Sauf les dépêches très-concises d'hier et d'avant-hier, et les correspondances d'aujourd'hui, nous manquons toujours de nouvelles officielles et détaillées sur les affaires de Navarre depuis l'entrée de don Carlos.

Nous ne pouvons donc satisfaire complètement la curiosité publique ni calmer toute l'anxiété d'un grand nombre de personnes, et nous ne voulons point les repaître de conjectures.

Mais les renseignements parvenus ces jours derniers, tout incomplets qu'ils sont, nous fournissent des dates et spécialement des noms de lieux qui permettent de déterminer quelques-uns des mouvements opérés par les deux partis; car ces noms offrent une base matérielle au raisonnement.

Et, qu'on le remarque bien, nous ne pensons à faire ici ni politique ni stratégie, mais seulement à fournir au lecteur des indications géographiques, dont nous lui garantissons la scrupuleuse exactitude. La position des lieux occupés est tout dans la question à éclaircir. Nous n'hésiterons donc pas de nous livrer à des détails de localités et de distances, détails dont l'aridité s'efface devant l'importance de leur objet, et qui même ont un attrait piquant pour ceux qui aiment à suivre une guerre sur la carte comme une partie d'échecs.

Voici ce qui résulte pour le moment de notre examen comparatif :

« Elisondo, dont il est tant question, est un bourg muni d'un castello ou caserne fortifiée, situé dans la vallée de Bastan, aux sources de la Bidassoa, à 5 ou 6 lieues d'Ainhoa, le premier village de France. Partis d'Elisondo le 12, don Carlos et Zumalacaregui sont descendus vers Pampelune par Lanz, dans la vallée de ce nom, où passe le chemin de Pampelune à Bayonne.

Après avoir contourné Pampelune de très-près, ils se sont portés dans la contrée dite la Borunda. C'est une longue vallée qui règne de Salvatierra à Pampelune, entre la haute chaîne d'Aralar et celle d'Andia, et qui prend son nom de la rivière Borunda, laquelle change le nom près de Pampelune.

De Salvatierra, à six lieues à l'Est de Vittoria, ils ne paraissent plus avoir continué leur marche sur cette ville. Car, d'après les dépêches de Bayonne et les correspondances, on les voit occuper Eulate sur le revers méridional des montagnes d'Andia, et Santa-Cruz de Campero, encore plus au midi, à moitié chemin de Salvatierra à Viana près de l'Ebre, et à dix lieues au sud-est de Vittoria. Une de leurs colonnes passait en même temps par Salinas de Oro, au sud-ouest de Pampelune, à 3 lieues à gauche de Puente la Paina.

A Santa-Cruz de Campero, le 18, les carlistes se trouvaient à une distance de treize lieues au moins d'Elisondo, en comprenant tous les détours des gorges et des montagnes, distance considérable, et que, dans leurs expéditions précédentes, ils n'avaient pas encore franchie avant l'arrivée de don Carlos.

Les nouvelles d'aujourd'hui nous les montrent postés à Pedra-Millera, sur la rivière d'Ega, tout près de Santa-Cruz de Campero, à 4 lieues sur la gauche d'Estelle, et à 3 lieues et demie de Viana et de Logrono sur l'Ebre.

Quel peut être leur but en se rapprochant de ce fleuve? Est-ce de le faire traverser à une partie de leurs troupes pour les mener dans la Castille? Est-ce de tourner Vittoria par Trévino, au midi? Ou bien les correspondances de la frontière auraient-elles

deviné juste en nous annonçant aujourd'hui que le plan de Rodil est d'attirer les insurgés dans la Navarre méridionale, de les couper des Pyrénées et de les acculer sur l'Ebre pour les y détruire ou les contraindre à traverser le fleuve, afin de les extirper du sol natal où ils sont plus redoutables qu'ailleurs? Nous laisserons intactes ces questions, n'ayant pas de données suffisantes pour les éclaircir.

Suivons maintenant la marche de Rodil. Arrivé en Navarre par Logrono, qui est à une assez grande distance de Vittoria, tandis que très-probablement une de ses divisions se portait directement sur cette dernière ville, le général en chef espagnol était le 9 juillet à Mendavia, d'où il adressait une proclamation aux Navarrais. De là il s'est porté en avant à Estella, où se trouve présentement son quartier-général, et une partie de ses forces est à Puente-la-Reina.

D'un autre côté, les dernières dépêches de Bayonne nous ont appris que les troupes de la division de Vittoria avaient occupé Salvatierra, Onate et Segura, lieux dont nous avons déterminé la position dans notre numéro d'hier, et que les carlistes s'étaient repliés de Salvatierra sur Alzua, à quatre lieues à l'est, dans la Borunda.

Voici à présent ce qui nous semble résulter de toutes ces notions, en les admettant pour vraies telles que nous les fournissent les dépêches et les correspondances.

Les carlistes n'ont pas réussi dans leur tentative sur Vittoria, dont la garnison aura reçu quelque renfort important des troupes venant du Portugal. Par l'occupation de Segura et dans le cas d'une sortie de la garnison de Pampelune vers la route de Toloza, le retour des carlistes sur Elisondo peut leur être coupé ou leur coûter de grandes pertes, à moins que leur présence dans la Basse-Navarre n'y ait fait soulever les habitants et ajouté au territoire de l'insurrection tout celui qui s'étend de la chaîne d'Andia aux rives de l'Ebre.

— Notre correspondant de Madrid nous a annoncé dans sa lettre du 18 de ce mois, la suppression de l'inquisition en Espagne. Voici le texte du décret de suppression :

L'inquisition, qui déjà était détruite de fait en Espagne, vient de l'être de droit par le décret suivant du 15 juillet 1834.

« Art. 1<sup>er</sup>. Le tribunal de l'inquisition est déclaré définitivement supprimé.

« Art. 2. Les propriétés, revenus et autres biens que possédait ce tribunal sont appliqués à l'extinction de la dette publique.

« Art. 3. Le produit des 101 places de chanoines qui dépendaient de l'inquisition, sera appliqué au même objet.

« Art. 4. Les employés de ce tribunal et ses dépendances, qui possèdent des prébendes ecclésiastiques ou des emplois civils rétribués, n'auront pas le droit de recevoir leurs émolumens sur les fonds dudit tribunal.

« Art. 5. Tous les autres employés, en attendant qu'il soit pourvu à leur placement, recevront de la caisse d'amortissement le montant de leurs appointemens. »

(Ind.)

— Nous recevons le texte espagnol du décret suivant de don Carlos :

« Ministère de la guerre. — Très-excellent seigneur, le roi notre seigneur a bien voulu m'adresser le décret royal suivant : Considérant les circonstances actuelles d'une guerre désastreuse à laquelle je désire mettre un terme, j'ai déclaré en état de blocus les places, châteaux, forts et autres points occupés par les ennemis de mes royaux et légitimes

droits en Navarre et dans les trois provinces basques. Vous l'aurez pour entendu, et le communiquerez à qui de doit.

« A Salinas de Oro, le 18 juillet 1834.

MOI LE ROI. »

(Communiqué par le comte de Villemur, ministre de la guerre au chef d'état-major de l'armée royale.)

Nous revenons aujourd'hui sur les détails de l'anniversaire de juillet :

Hier, malgré l'incertitude du temps et la pluie qui est tombée à plusieurs reprises, une foule immense s'était portée aux Champs-Élysées. Près de 3,000 baraques avaient été élevées des deux côtés de l'avenue et présentaient l'aspect d'un magnifique champ de foire. Les jeux et divertissemens de toutes sortes qui ont lieu à l'occasion des fêtes publiques dans cette immense enceinte, se sont prolongés jusqu'à près de minuit.

Pendant toute la soirée de nombreuses cavalcades, des milliers d'équipages traversaient l'avenue. On a eu un accident à déplorer. Vers neuf heures, un homme âgé d'environ 45 ans a été renversé dans la grande avenue de Neuilly par un cheval lancé au galop qui lui a fait une profonde blessure à la tête. On espère que la blessure ne sera pas mortelle.

C'est hier à midi qu'ont eu lieu dans les temples protestans et à la Synagogue les services funèbres pour les victimes de juillet. Au temple de l'Oratoire, M. Monnod, père, président du consistoire, a officié en présence de tout l'état-major de la légion et d'un grand nombre considérable de gardes nationaux. La municipalité du 4<sup>e</sup> arrondissement assistait en corps à cette cérémonie. Dans les autres temples protestans, ainsi qu'à la Synagogue, le service a également été célébré en présence des officiers municipaux et de la garde nationale.

Aujourd'hui le temps est meilleur qu'hier. Cependant il est encore sombre et la fin de la journée pourrait bien être pluvieuse, ce qui empêcherait les illuminations dont les préparatifs paraissent magnifiques et pourrait contrarier même l'ascension aérostatique et le feu d'artifice dont les apprêts ont été commencés il y a huit jours.

— Aujourd'hui, dès six heures du matin, les portails de toutes les églises ont été tendus en noir. La tenture portait au frontispice les chiffres 27, 28, 29; sur la droite de l'inscription, juillet encadré dans une couronne d'immortelles; et à gauche, 1830 soutenu par deux palmes entrelacées.

— Des faisceaux de drapeaux tricolores surmontés de crêpes ont été placés sur les tombes de la rue Froidmanteau, du Champ de Mars, du Louvre et du Marché des Innocens. Chaque tombeau est en outre décoré d'une tenture noire qui s'étend sur toute la longueur et s'élève à vingt pieds, et au milieu est une chapelle ardente. Dans le fond on lit ces mots : *Morts pour la patrie*. Derrière la chapelle il y a une tente où les musiciens de la ligne exécutent de quart d'heure en quart d'heure des symphonies funèbres.

— Dans toutes les rues on voit aux fenêtres un grand nombre de drapeaux tricolores surmontés de crêpes.

La façade de toutes les églises de Paris est couverte d'une tenture noire avec larmes d'argent; les chiffres 27, 28 et 29 juillet y sont entourés d'une guirlande de laurier attachée avec un crêpe noir.

— Toutes les rues qui aboutissent aux boulevards sont remplies de marchands ambulans; à chaque pas, on rencontre des tables sur lesquelles viennent se rafraîchir les gardes nationaux échelonnés sur la ligne des boulevards. Tout le monde paraît animé du même esprit, et les cris répétés de vive le roi! prouvent que le sentiment est unanime.

Une jeune fille; Joséphine Petit, devait épouser un jeune homme, M. W..., tourneur sur métaux, avec lequel elle était liée depuis quelque temps. Dans la maison qu'elle habitait, se trouvait M. Auguste G..., jeune commis, qui s'éprit de ses charmes et lui fit une cour assidue dont le prétendu ne tarda pas à s'apercevoir. Celui-ci ayant conçu des soupçons sur leurs relations, la traita d'infidèle, et menaça de rompre le mariage; mais Joséphine et M. Auguste G... affirmèrent avec tant d'assurance que leur conduite était exempte de reproches, que M. W... crut à leur bonne foi: seulement il exigea qu'il n'y eût plus entr'eux aucune espèce d'entrevue; ils le promirent. Malgré cet engagement, il y a quelques jours, pendant que le prétendu se trouvait chez la jeune personne et qu'ils parlaient de quelques préparatifs du mariage projeté, on vint frapper à la porte; M. W... voulait ouvrir, Joséphine s'y opposa. Une voix se fit entendre, c'était celle de M. Auguste qui demandait à entrer, il était dix heures du soir. Alors M. W... se leva précipitamment, courut à la porte, l'ouvrit, malgré la défense de Joséphine, et il aperçut M. Auguste en uniforme de garde national, qui avait quitté son poste. Après quelques mots échangés, les deux rivaux descendirent ensemble et se dirigèrent vers le corps de garde du sixième arrondissement; ils se séparèrent en bonne intelligence.

Cependant M. W... dont la jalousie était si cruellement excitée, s'étant caché en face de la porte du domicile de Joséphine, il vit rentrer un peu plus tard le garde national, son rival. M. W... ne pouvait plus à cette heure là pénétrer dans la maison de sa prétendue: il dut passer une cruelle nuit. Six heures du matin, n'avaient pas encore sonné qu'il était déjà rendu chez Joséphine. Après une explication très vive, M. W... se retira. A peine était-il arrivé à son atelier, que M. Auguste l'y suivit pour lui annoncer la triste résolution de Joséphine, qui faisait des préparatifs de suicide. Ce jeune homme, les larmes aux yeux, suppliait son rival de se réconcilier avec elle; jurant sur l'honneur de ne plus la voir. Touché de tendresse et d'amour, autant que par un sentiment de crainte, M. W... courut auprès de Joséphine, lui promit l'oubli du passé et lui fit des protestations de bonheur pour l'avenir; elle parut se réconcilier avec son futur mari elle lui donna quelques caresses et déclara renoncer à son fatal projet. M. Auguste G... qui attendait M. W... pour connaître le résultat de l'entrevue, lui renouvela ses promesses de ne plus la voir; cependant sa sécurité sur le projet sinistre de Joséphine n'était pas complète, car trois heures après, ayant eu l'idée d'envoyer un de ses amis frapper à la porte de Joséphine; celle-ci ne répondit point; ce silence donna l'alarme à M. Auguste et aux locataires voisins qui enfoncèrent la porte et trouvèrent Joséphine expirante asphyxiée; on remarquait encore un léger mouvement de paupières dans ses yeux. A côté d'elle était un morceau de papier sur lequel étaient écrits ces mots: *Quand je serai la femme de W..., mon mari ne me pardonnera jamais... Il faut donc que je meure.* Un médecin, qui fut immédiatement appelé, lui administra tous les secours de la médecine sans pouvoir la rappeler à la vie. Cette malheureuse était enceinte de deux mois!

Le *National* de 1834 contient le 25 juin dernier, au sujet de l'élection de M. Laffitte à Rouen, un article où l'on remarque ce passage:

« M. Laffitte a commencé sans le vouloir la contre-révolution; c'est lui qui a mis Louis-Philippe sur le trône; il a été le premier ministre de Louis-Philippe, et a légué de grandes fautes aux ministères qui lui ont succédé; mais M. Laffitte s'était comporté en honnête homme; il a reconnu ses erreurs. On peut dire que M. Laffitte, complètement réhabilité aux yeux de plus d'un ami de la révolution de juillet, est devenu le plus formidable adversaire du système de contre-révolution et de corruption personnifié dans LOUIS-PHILIPPE. »

M. le procureur-général, ayant vu dans cette dernière phrase une offense contre la personne du roi, a cité directement M. Arnold Scheffer, l'un des gérans du *National*, devant la cour d'assises pour l'audience d'hier.

Le jury, après une assez longue délibération, a déclaré M. Scheffer coupable d'offense envers la personne du roi; la cour l'a condamné à deux mois de prison et 500 francs d'amende, *minimum* de la peine.

M. Arnold Scheffer a reçu hier une citation pour le 31 juillet. Il doit paraître devant la cour, jugeant sans assistance du jury, pour nouvelles infractions commises par le *National* de 1834 à l'arrêt qui lui interdit de rendre compte des débats judiciaires.

## BELGIQUE.

### CHAMBRE DES REPRÉSENTANS.

Stance du 30 juillet. — Deux pétitions sont analysées et renvoyées à la commission.

M. Dams demande un congé de quelques jours. (Accordé.)  
*Augmentation du personnel des cours et tribunaux.*

M. Liedts, rapporteur de la commission spéciale chargée de l'examen du projet sur le personnel des cours et tribunaux, dépose son rapport sur le bureau. — Il sera imprimé et distribué.

Après un assez léger débat la chambre décide sur la proposition de M. de Theux qu'elle fixera le jour de la discussion après la distribution du rapport.

*Explication sur la distribution du budget de 1835.*

M. Dumortier, accusé par M. le ministre des finances, dans la séance d'hier, d'avoir défendu à l'imprimeur Hayez de donner aucun exemplaire du budget à qui que ce soit, *pas même aux ministres*, donne des explications à ce sujet. Il s'est rendu chez l'imprimeur, au sortir de la séance, avec MM. d'Huart, Fleussu et Desmanet de Biesme, et il leur a été déclaré que l'ordre avait été donné par M. Dujardin, secrétaire-général du ministère des finances. (On rit.) C'est M. Dujardin qui a remis le budget à l'impression et c'est M. Dujardin qui a corrigé les épreuves. Enfin M. le ministre de l'intérieur ayant eu besoin de revoir son budget, il lui a fallu une autorisation de M. Dujardin. L'honorable M. Dumortier laisse la chambre juge des attaques dont il a été l'objet et qui ont été faites au moins avec beaucoup de légèreté.

M. le ministre des finances dit qu'il a cru également de son devoir de prendre quelques informations desquelles il résulterait que ce qu'il a dit hier serait le résultat d'un equivoque commis par le prote qui s'est conformé à une défense générale et antérieure à l'impression du budget de 1835. Il convient que M. Dumortier n'y est pour rien.

M. Dumortier. Je déclare que ni cette année, ni l'année précédente je n'ai donné d'ordre semblable.

*Suite de la discussion du projet de loi d'organisation communale.*

Art. 11. « Le bourgmestre pendant la durée de ses fonctions cesse de faire partie de la garde civique. »

M. Pollenus demande l'ajournement jusqu'à la loi sur la garde civique.

MM. Dubus et Dumortier combattent l'ajournement qui est rejeté et l'article est adopté.

Art. 12. « Les membres du conseil ne peuvent être parens ou alliés jusqu'au 3<sup>m</sup>e degré inclusivement; si des parens alliés à ce degré sont élus au même tour de scrutin, celui qui a obtenu le plus de voix est seul admis; en cas de parité de suffrages, le plus âgé est préféré. »

L'alliance survenue ultérieurement entre les membres du conseil n'emporte pas révocation de leur mandat.

L'alliance est censée dissoute par le décès de la femme du chef de laquelle elle provient.

Dans les communes au-dessous de 1,200 habitans, la prohibition s'arrête au 2<sup>m</sup>e degré. — Adopté.

M. Dumortier présente un § additionnel ainsi conçu: « Il en sera de même de ceux dont les épouses seraient parentes entre elles jusqu'au 2<sup>m</sup>e degré inclusivement. »

L'amendement est adopté, il formera le 5<sup>e</sup> § de l'article. (Il est trois heures, la séance continue.)

Nous rétablirons ici l'amendement de M. de Theux sur l'art. 10 tel qu'il a été adopté dans la séance d'hier. Les derniers mots du 4<sup>e</sup> § avaient été omis:

« Les bourgmestre et échevins peuvent être suspendus de leurs fonctions par le gouverneur ou la députation provinciale pour le terme de trois mois au plus pour cause d'inconduite ou de négligence grave. »

« Les échevins peuvent, dans les mêmes cas, être démis par la députation provinciale. »

« Les bourgmestres peuvent être révoqués de leurs fonctions par le roi. »

## LIEGE, LE 31 JUILLET.

### DÉNOUEMENT.

Nos lecteurs connaissent les dernières nouvelles qui nous sont venues de la Hollande. Son gouvernement remet l'épée dans le fourreau en licenciant ses gardes communales, et ses ruses diplomatiques dans les cartons en signant une convention qui permettra la reprise des négociations. Ainsi cette série d'incidens compliqués par Guillaume comme par un auteur comique touche à son dénouement. Le *Journal du Commerce* d'Anvers lui-même, lui qui suivait avec intérêt et par intérêt la marche de l'imbroglie, annonce avec naïveté que la toile va tomber sur toute cette dépense de ruses et de génie à la Scapin. Comme disait l'acteur final dans les comédies antiques: *applaudissez, citoyens, la fable est jouée.* Quant à ce dénouement, nous l'avons attendu avec cet esprit de patience sûr de son fait, ayant toujours regardé cette série d'accidens, qui, depuis quatre ans, suspendent la conclusion de nos affaires comme le nœud d'une pièce de théâtre qui peut bien retarder, mais non empê-

cher la péripétie; parce qu'elle est dans la force des choses.

Le nœud de ce drame, c'était l'espoir et les chances d'une restauration; que de fois ce nœud a été se relâchant, près de se briser tout à fait; puis noué tout à coup par le génie de l'intrigue qui citait un léger incident, capable seulement de prolonger la durée de la pièce.

Ainsi au moment même où allaient se terminer les débats sur le premier traité avec nos adversaires, une agression déloyale est venue reculer le progrès de l'action. Ensuite a eu lieu une scène comique, véritable scène de tribunal correctionnel dans laquelle l'envoyé hollandais a subi un interrogatoire très-captieux et s'est vu convaincu d'avoir dit la chose qui n'était pas. Alors le drame s'est remis à marcher et nous avons eu la prise de la citadelle, affaire long-temps traitée par l'opposition de libéralisme comme aujourd'hui la destitution des bourgeois-mestres et des échevins. Le *bloccus*, autre moyen libéral, a amené la convention de Zonhoven. Mais le fameux droit des agnats est venu fournir encore quelques jours d'existence à des prétentions qui succombaient.

Pendant ce temps là quelques petites manœuvres avortées, des journaux, des brochures alimentaient un peu cette intrigue; mais en dessous de tous ces fragiles moyens se mouvaient en sens contraire l'intérêt hollandais, intérêt d'agioteur et de marchand, guerrier par nécessité, mais propriétaire avec délices; et un autre intérêt qui croisait également la diplomatie hollandaise, celui de la double alliance anglaise et française.

Qui ne se rappelle à la vue de ces incidens d'un jour, venant redonner un jour de triomphe à un intérêt condamné par la puissance des faits nouveaux; qui ne se rappelle ce fameux monologue de Figaro dans lequel récapitulant sa biographie semée de tribulations; il s'écrie à chaque instant: *le désespoir m'allait saisir..... Pour le coup j'aurais quitté le monde et vingt brasses d'eau m'en auraient réparé.....* Mais toujours inopinément rattaché à la vie et à l'espoir par un petit fil; puis terminant comme le roi de Hollande: *J'ai tout fait, tout usé et à la fin l'illusion s'est détruite.* Qui l'illusion s'est détruite, le terme est proche; mais quoiqu'on en ait dit, il n'y a là rien moins que le sujet d'une épopée: il n'y a même pas le *Jupiter Scapin* de l'abbé de Pradt.

Le *Staats-Courant* du 29 publie l'arrêté royal en date du 25 courant, contenant les dispositions d'après lesquelles il est accordé des congés illimités aux officiers, sous-officiers et soldats de la schuttery mobile. (Voir notre avant-dernier numéro.)

L'article 1<sup>er</sup> de ce décret porte: il sera accordé aux officiers et sous-officiers et soldats de la schuttery mobile, l'artillerie y comprise, des congés illimités, conformément aux dispositions suivantes:

Ces dispositions, qui font l'objet de 23 articles, concernent la remise des armes et la cessation de la solde au moment où les *schutters* rentrent de leurs foyers. Les états majors de chaque bataillon de ceux des divisions seront conservés, ainsi qu'un officier par bataillon. Les cadres seront joints pour ce qui regarde l'alimentation et l'administration aux dépôts de la division d'infanterie, situés le plus près des lieux où les corps de schuttery tiennent actuellement garnison. Les *schutters* actuellement en congé limité sont compris dans les dispositions générales de cet arrêté. Ceux qui, pour des délits, doivent être traduits devant des conseils de guerre, ne jouiront de leur congé qu'après avoir subi la peine qui leur sera infligée, et ceux qui sont en détention n'auront leur congé qu'après avoir donné des preuves de bonne conduite.

— On n'a point de nouvelles de don Carlos postérieures à celles publiées hier. Nous reproduisons sous la rubrique de France un article du *Journal des Débats* sur la situation militaire des deux parties dans le moment actuel.

— Les exercices publics des élèves du collège municipal de Liège commenceront le 16 août prochain dans une des salles dudit collège. La distribution des prix aura lieu le jeudi, 28 du même mois, à la société d'Emulation, à quatre heures de l'après-midi.



